

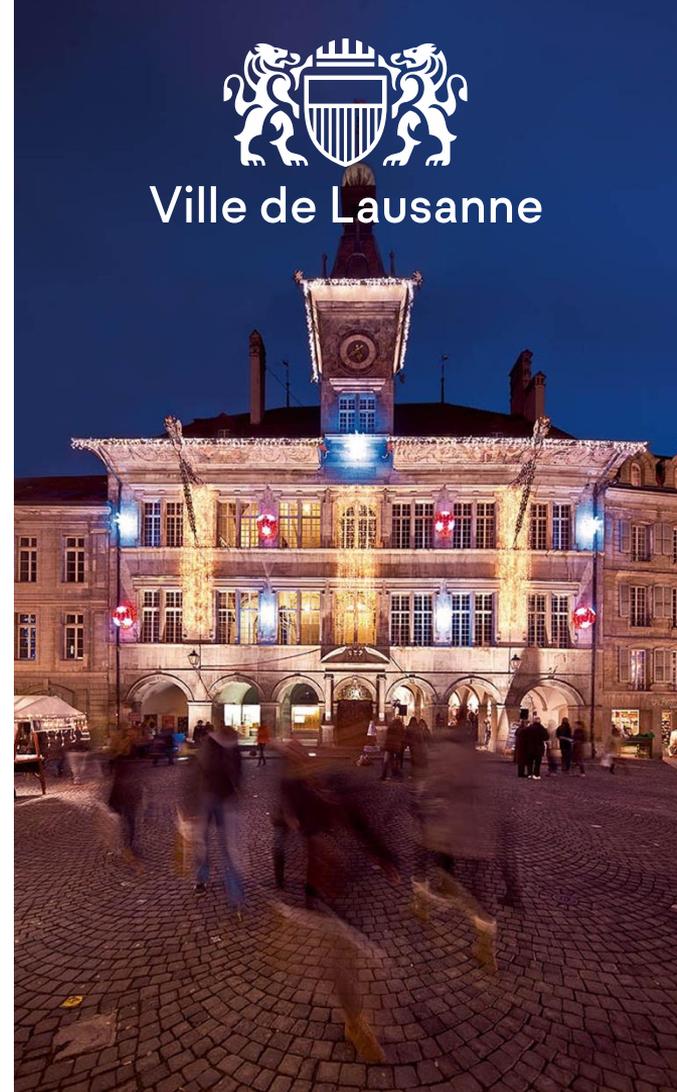
# Comptes 2019

Présentation à la presse  
Municipalité de Lausanne

31 mars 2020



Ville de Lausanne





A

# Introduction Grégoire Junod

## Un contexte de crise sanitaire et économique

La présentation des comptes 2019 intervient dans un contexte de crise sanitaire qui affectera fortement les finances de la Ville, qu'il s'agisse des comptes 2020 ou du budget 2021.

Des mesures urgentes ont d'ores et déjà été prises, elles en appelleront d'autres à court, moyen et long terme qui devront être coordonnées avec le Canton et la Confédération et prises en concertation avec les milieux intéressés lausannois.

C'est pourquoi la Municipalité a décidé la création d'un **conseil économique et social lausannois**.

# Covid-19, mesures d'ores et déjà prises par la Municipalité

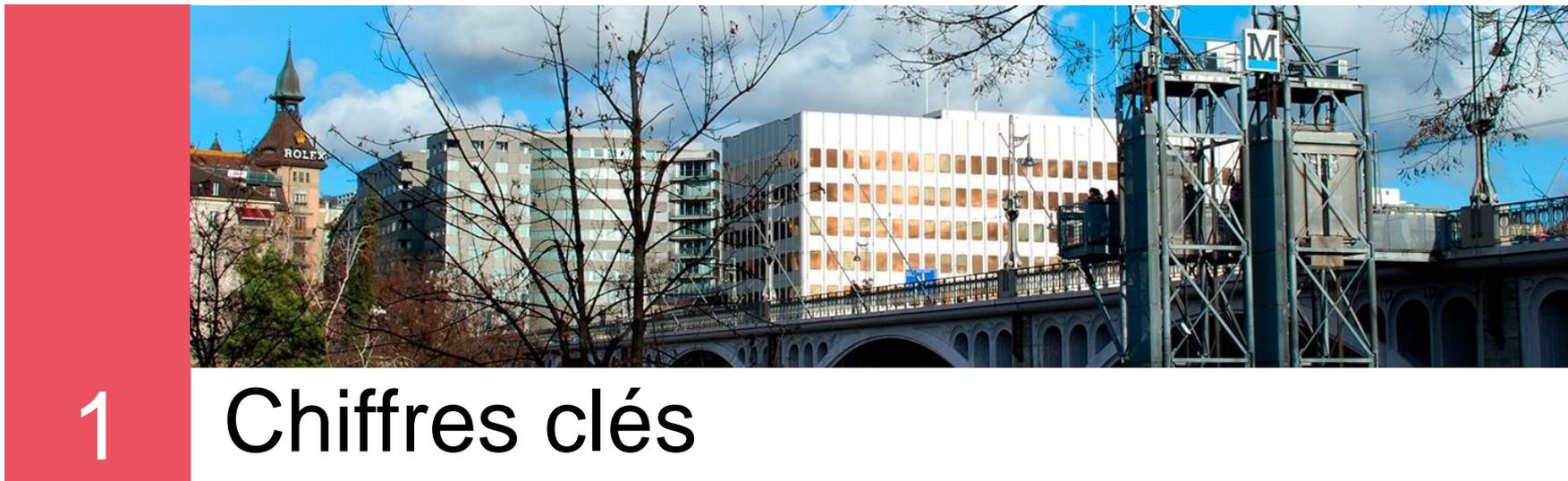
- loyers des locataires commerciaux (commerces et établissements publics) non perçus (1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020 au moins) ;
- taxes d'occupation du sol communal pour les anticipations commerciales des magasins et pour l'installation des stands des marchés non facturées pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 juin 2020 ;
- subventions aux acteurs sociaux, culturels et sportifs garanties même en cas d'annulation ;
- factures des centres d'accueil de jour communaux annulées si pas bénéficié de prestations;
- émoluments de surveillance annuelle découlant des licences d'établissements publics non facturés ;
- taxe sur l'occupation du domaine public non perçue durant la période de fermeture des chantiers ;
- réforme de la taxe de séjour repoussée à 2021 ;
- Soutien aux ateliers d'artistes (1<sup>er</sup> mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020 au moins).



**B**

# Présentation des comptes 2019

## Florence Germond



1

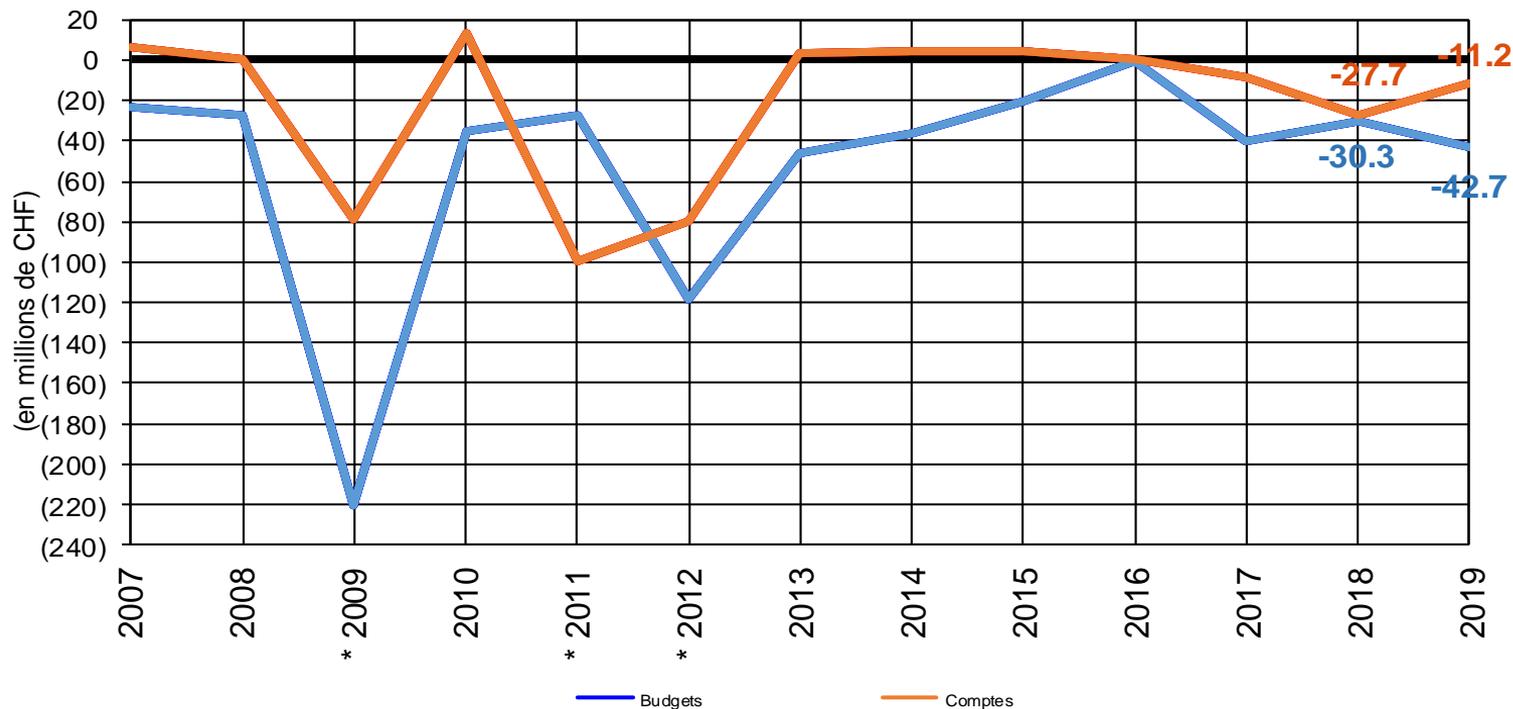
## Chiffres clés

# Chiffres clés

en millions de CHF

C2018	B2019 (y c. crédits suppl.)		C2019	Ecart (B19-C19)
-27.7	-42.7	Excédent de charges (-) ou de revenus (+)	-11.2	31.5
<b>104.9</b>	<b>58.0</b>	<b>Autofinancement du compte de fonct.</b>	<b>117.0</b>	<b>58.9</b>
115.5	207.2	Investissements nets	120.2	-87.0
<b>-10.6</b>	<b>-149.2</b>	<b>Insuffisance (-) ou excédent (+) d'autofinancement</b>	<b>-3.2</b>	<b>146.0</b>

# Evolution du résultat



\* les années concernées par la recapitalisation de la CPCL

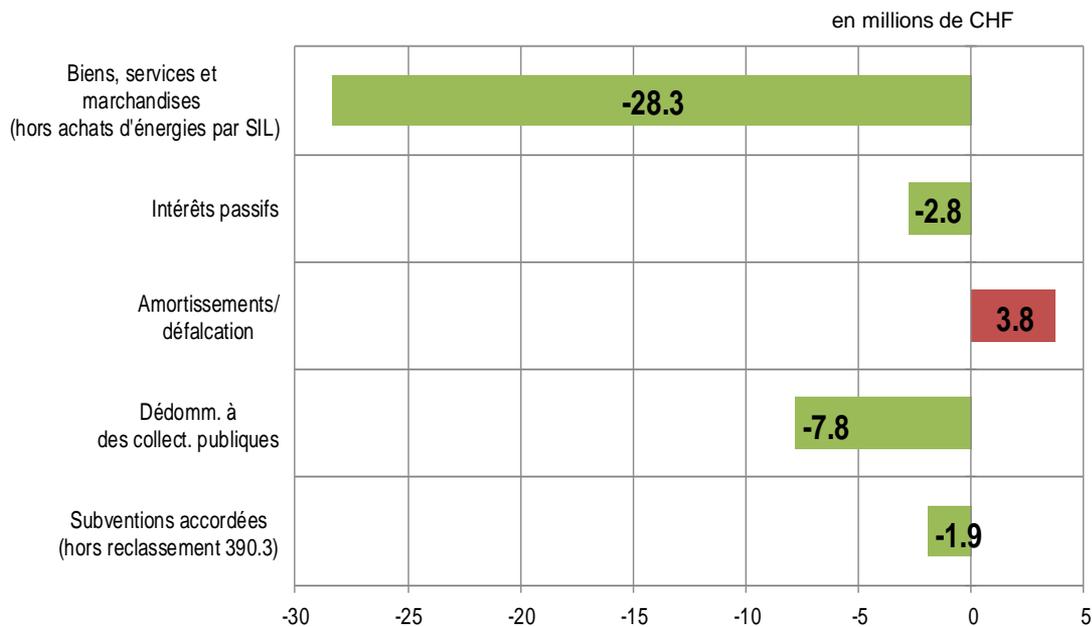


2

# Présentation des écarts

## Budget 2019 / Comptes 2019

# Evolution des charges par rapport au budget



 Eléments améliorant le résultat

 Eléments détériorant le résultat

## Biens, services et marchandises

- Honoraires et prestations de service : -18.6 mios
- Frais d'entretien : -6 mios
- Mobilier et install.: -3.5 mios
- Marchandises : -1.6 mio
- Loyers et redev. utilisation : -1.6 mio

## Amortissements/défalcation

- Remises, défalcat et moins-values d'impôts : 2.3 mios

## Dédommagements à des collectivités publiques

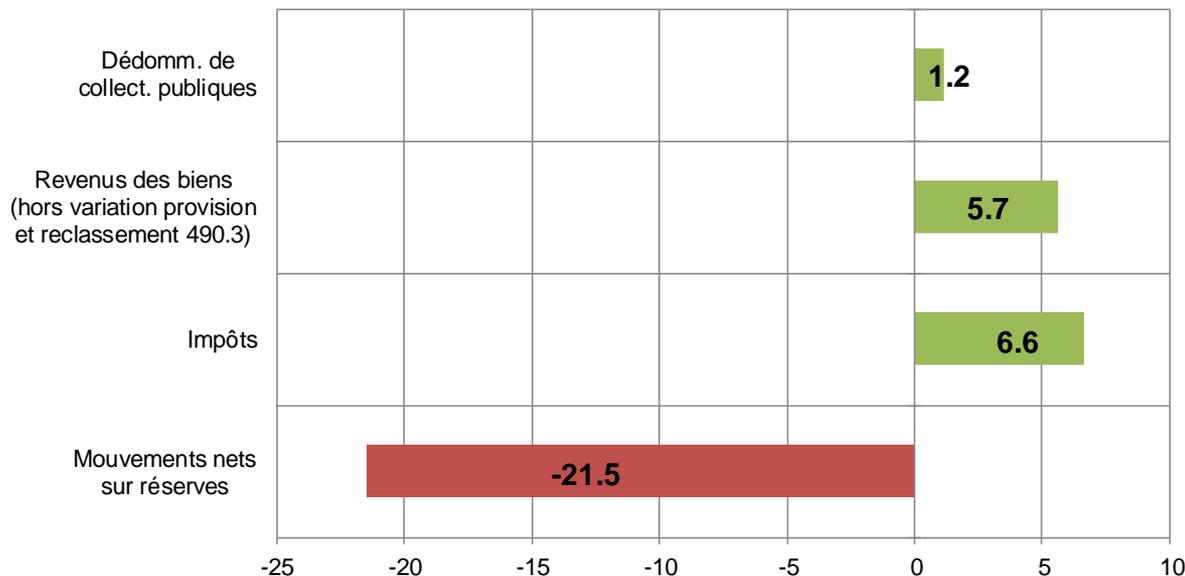
- Facture sociale + aliment. péréquation : -5.7 mios
- Part. à des entreprises de transports : -1.1 mio
- Réforme policière : -0.5 mio
- AVASAD : -0.6 mio

## Subventions accordées

- Couverture du déficit P+R : -0.4 mio
- Part. aux charges d'int. des stés immob. : -0.5 mio
- Subvention80 : -0.2 mio

# Evolution des revenus par rapport au budget

en millions de CHF



-  Eléments améliorant le résultat
-  Eléments détériorant le résultat

## Dédommagements de collectivités publiques

- Retour du fonds de péréquation : 2.6 mios
- Dispositif sanitaire : -0.7 mio

## Revenus des biens

- Dividendes Gaznat : 1.4 mio
- intérêts moratoires sur impôts : 1.6 mio

## Impôts

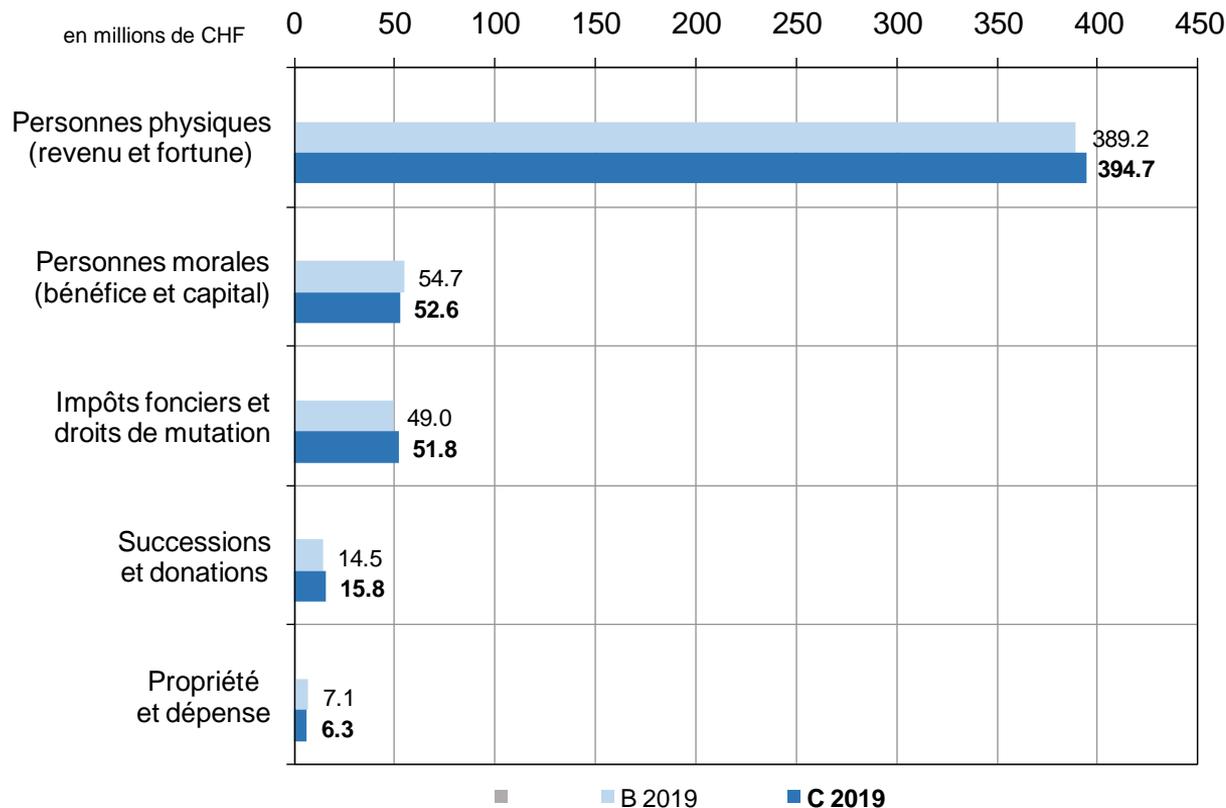
- Fortune : 4.9 mios
- Successions et donations : 1.3 mio

## Mouvements nets sur réserves

- Service de l'eau : -8.8 mios
- SIL : -1.6 mio
- Fonds de rénovation des immeubles PF : -6 mios
- Fonds de réserve pour la gestion des déchets urbains : -2.8 mios

Ces variations sont neutres sur le résultat. Elles sont la contrepartie de diminutions de charges ou d'augmentations de revenus par rapport au B2019.

# Evolution des impôts



- **Personnes physiques (+5.5 mios)**
    - Impôt sur la fortune (+4.9 mios)
    - Impôt sur le revenu (+0.4 mio)
  - **Personnes morales (-2.1 mios)**
  - **Autres impôts (+3.3 mios)**
    - Impôts fonciers et droits de mutation (+2.8 mios)
    - Successions et donations (+1.3 mio)
    - Propriété et dépense (-0.8 mio)
- Total : CHF +6.6 mios**

3

# Présentation des écarts

## Comptes 2018/ Comptes 2019



## Evolution des charges par rapport aux comptes

Charges (en millions de CHF)	C2018	C2019	Variation	En %
<b>Charges de fonctionnement publiées</b>	<b>1'764.0</b>	<b>1'786.7</b>	<b>22.8</b>	<b>1.3%</b>
- Diminution des imputations internes (gr.39/gr. 49) et transfert subventions (gr.39 sur 365)		-8.0		
- Augmentation des achats d'énergie (entièrement refacturés)		-33.1		
<b>Total des charges apurées</b>	<b>1'764.0</b>	<b>1'745.6</b>	<b>-18.4</b>	<b>-1.0%</b>

- Réduction de la participation à la péréquation suite à RIE III cantonale (-17.7 mios).  
Baisse de la capacité contributive de la Ville = moins de contributions péréquatives.
- Hausse de la facture sociale (+3.3 mios) et transports (+2.1 mios).
- Augmentation de la masse salariale (+5.2 mios).

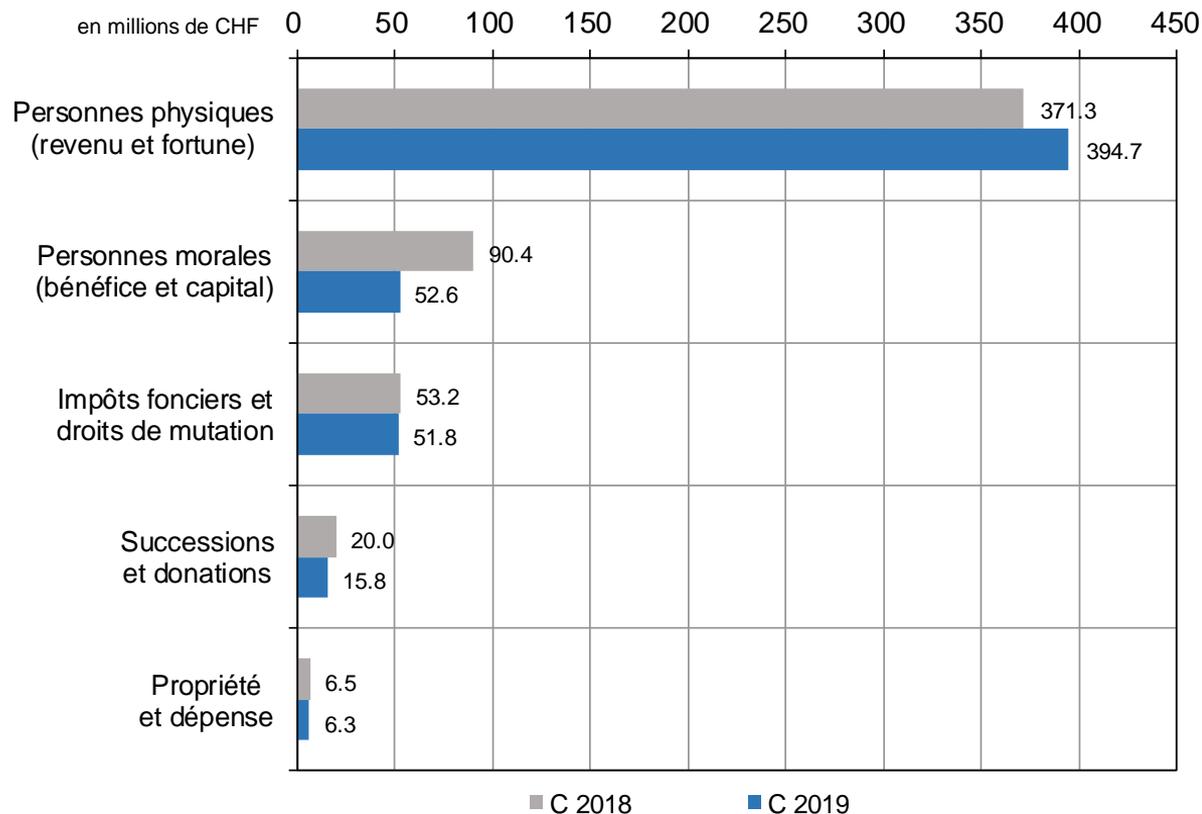
Si l'on fait abstraction de la réduction de la participation lausannoise à la péréquation l'évolution des charges s'élève à +0.0%.

## Evolution des revenus par rapport aux comptes

Revenus (en millions de CHF)	C2018	C2019	Variation	En %
<b>Revenus de fonctionnement publiés</b>	<b>1'736.3</b>	<b>1'775.6</b>	<b>39.3</b>	<b>2.3%</b>
- Diminution des imputations internes (gr.49/gr. 39) et transfert subventions (gr.49 sur 42)		-8.0		
- Augmentation des ventes d'énergie		-33.1		
<b>Total des revenus apurés</b>	<b>1'736.3</b>	<b>1'734.4</b>	<b>-1.9</b>	<b>-0.1%</b>

- Réduction des impôts en lien avec la mise en œuvre de la RIE III (Personnes morales -38 mios).
- Compensation ponctuelle cantonale (+16 mios).
- Impôts sur les personnes physiques et impôts conjoncturels (+17.5 mios).
- Retour péréquation (+3.9 mios).

# Evolution des impôts



- **Personnes physiques (+23.4 mios)**

- Impôt sur la fortune (+5.5 mios)
- Impôt sur le revenu (+18 mios)

- **Personnes morales (-37.8 mios)**

- **Autres impôts (-5.9 mios)**

- Impôts fonciers et droits de mutation (-1.4 mio)
- Successions et donations (-4.3 mios)
- Propriété et dépense (-0.2 mio)

**Total : CHF -20.4 mios**

4

Gestion financière et projets  
prioritaires

# Mesures d'optimisation de la gestion financière

- Après une première démarche PSAF de CHF 40 mios, nouvelle démarche PSAF II de CHF 35 mios.
- Poursuite des activités visant à renforcer la gouvernance financière :
  - procédures budgétaires gérées par enveloppe, renforcement du suivi budgétaire;
  - compensation des crédits supplémentaires octroyés en cours d'année;
  - Chiffrage et suivi standardisé des impacts financiers attendus dans le cadre de tous les projets à caractère financier.
- Création d'un fonds de réserve pour fluctuation de valeur des placements, des prêts et participations permanentes en 2016.
- Prise en compte des risques futurs avec la création, aux C2017, d'une provision pour risques génériques financiers de CHF 32 mios par réaffectation de réserves.
- Suivi des participations.

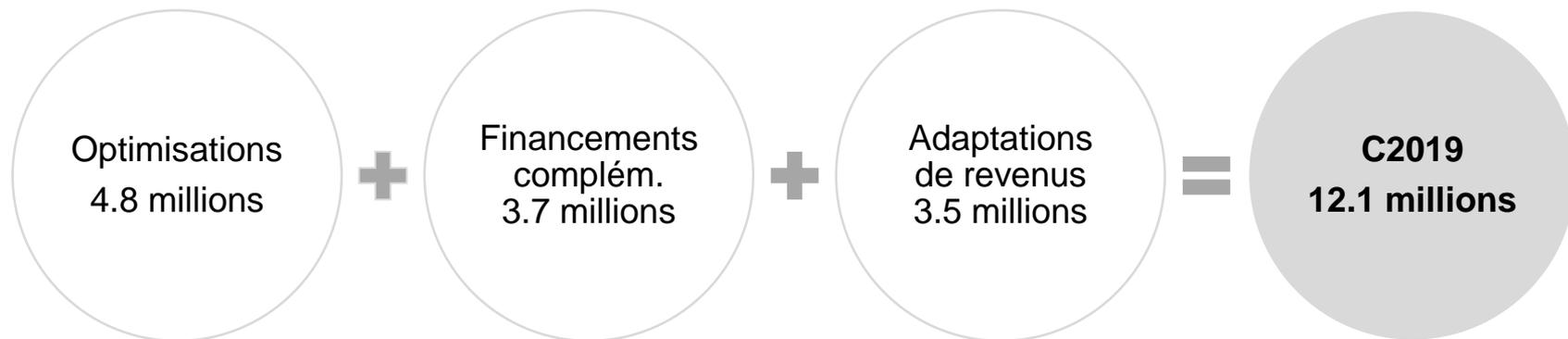
# Plan structurel d'amélioration financière (PSAF II)

- Le PSAF II a été mis en œuvre dès 2017, objectif CHF 35 mios pérennes en 2021.
- De manière cumulée, aux C2019 les mesures totalisent CHF 28.8 mios.

	2017	2018	2019
Mesures PSAF II Réalisées	3.5	16.6	28.8

- Ecart de CHF 0.3 mio par rapport à l'objectif financier 2019 (réalisation à 99%).
- Les mesures introduites au B2020 s'élèvent à CHF 3.8 mios, de manière cumulée cela représente CHF 32.6 mios.
- Le solde des mesures sera réalisé d'ici la fin de la législature.

# Eléments du PSAF II



- Divers coûts de fonctionnement (réorganisation EH, taxe évacuation, frais de publications, etc.)
- Part cantonale au fin. de la petite enfance (FAJE) (3.5 millions)
- Adaptations d'émoluments et de tarifs

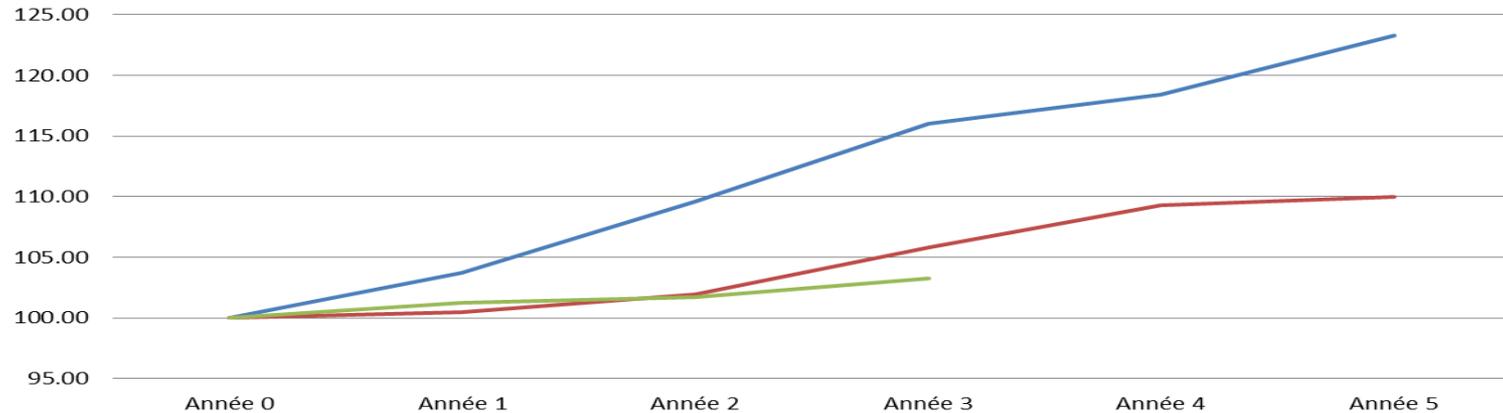
# Financement des projets prioritaires

Montée en puissance des thématiques prioritaires initiées lors de la législature 2016-2019 :

- **Petite enfance (CHF 3.2 mios).**
  - Création de 253 places préscolaires et 300 places parascolaires.
- **Renforcement de la sécurité (CHF 1.7 mio).** Augmentation de +27.5 ept. Soit + 9.6 ept liés aux correspondants de nuit (pérennisation de 6 ept et augmentation de 3.6 ept), 15.5 policiers (+ 5.5 ept formés et de + 10 aspirants) et 2.4 ept liés à la sécurisation de l'ECS.
- **Diverses thématiques (CHF 2 mios)** (contrats de quartier, développement durable, ...).

# Evolution indicielle des charges maîtrisables comparaison législatures

## Gr. 30, 31 et 36 hors achats d'énergie des SiL



**Evolution indicielle 2006-2011**  
Année 0 =C2006, Année 1=C2007  
Année 2=C2008, Année 3=C2009  
Année 4=C2010, Année 5=C2011

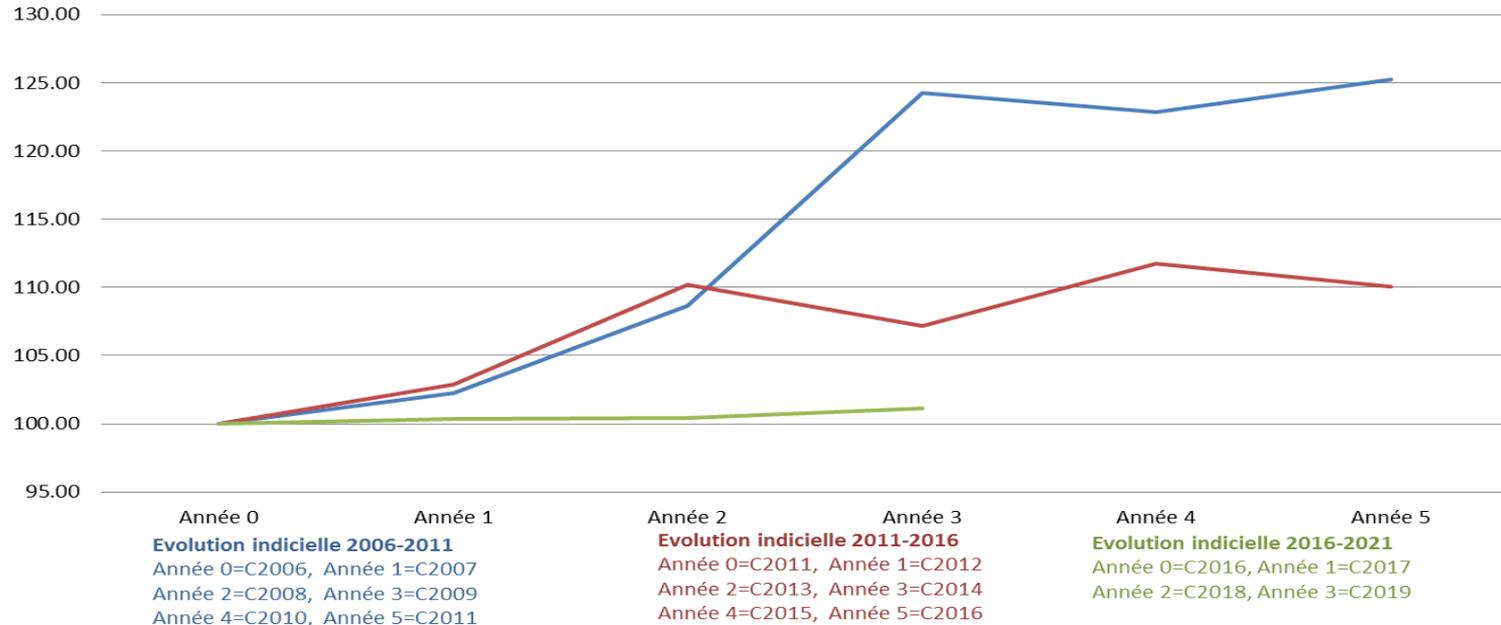
**Evolution indicielle 2011-2016**  
Année 0=C2011, Année 1=C2012  
Année 2=C2013, Année 3=C2014  
Année 4=C2015, Année 5=C2016

**Evolution indicielle 2016-2021**  
Année 0=C2016, Année 1=C2017  
Année 2=C2018, Année 3=C2019

- Evolution des charges contenues par rapport à la législature 2006-2011.
- Effet de la mise en œuvre du PSAF I (législature 2011-2016) et du PSAF II (législature 2016-2021).

# Evolution indicielle des revenus comparaison législatures

## Hors gr. 48, 49 et hors vente d'énergie des SIL



- Stagnation des revenus durant la législature précédente et la législature en cours.

# Notation IDHEAP – gestion financière

- Les mesures prises ont porté leurs fruits.
- la qualité de la gestion financière s'est considérablement améliorée :
  - ▶ Moyenne 2001-2009 : 4.57 (position 16 sur 20 villes du panel).
  - ▶ Moyenne 2010-2018 : 5.48 (position 2 sur 20 villes du panel).
  - ▶ L'indice synthétique (pondération entre équilibre budgétaire, qualité de la gestion financière et l'endettement) s'est amélioré d'un point passant de 3.46 (moyenne 2001-2009) (position 20 sur 20 villes du panel) à 4.46 (moyenne 2010-2018) (position 14 sur 20 villes du panel).

Sur la période 2012-2019, l'ensemble des investissements du patrimoine administratif a été autofinancé par les ressources de la Ville sans recourir à l'emprunt.

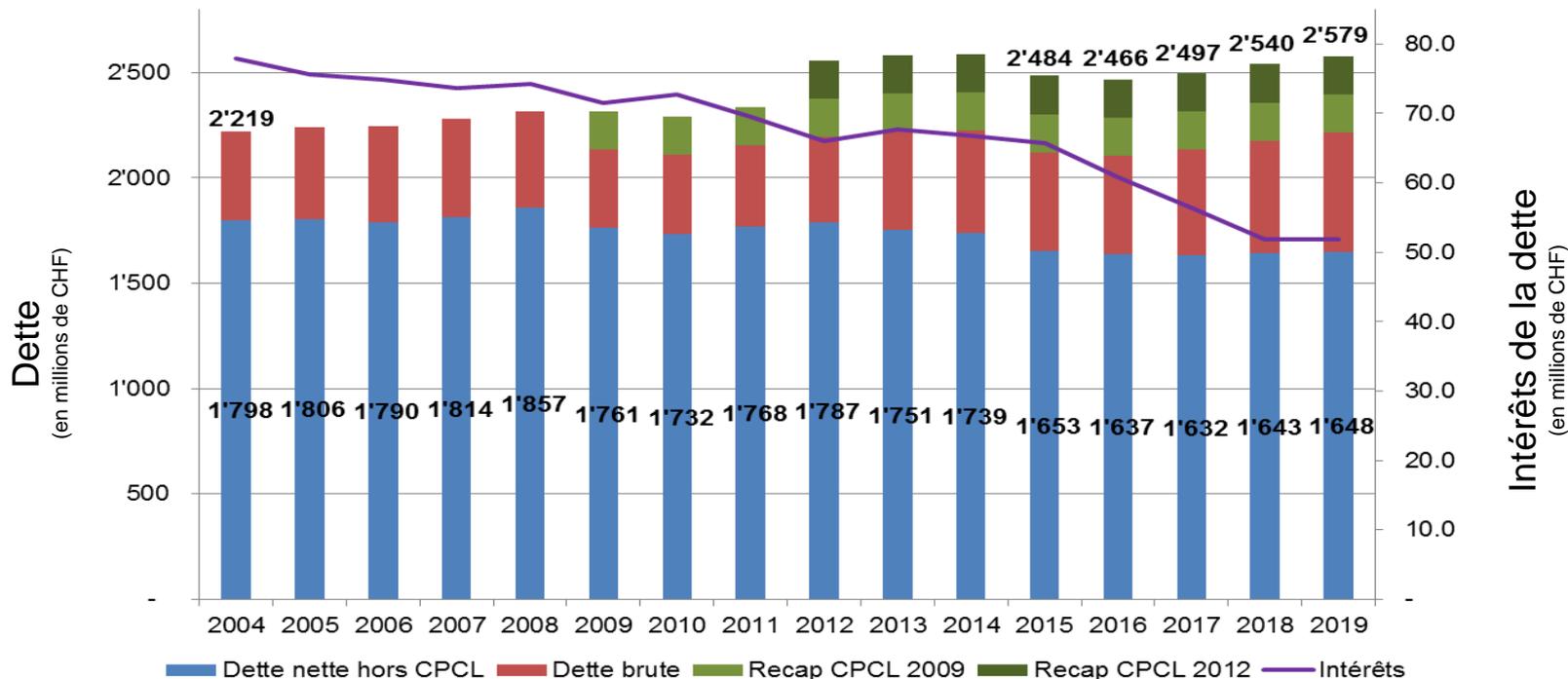
# Investissements et autofinancement



# Principales dépenses d'investissement en 2019

Réseaux (voirie, parcs, eau, gaz, chauffage à distance, électricité)	CHF 50.7 mios
Métamorphose (Stade et centre de la Tuilière, travaux Plaines-du-Loup et Prés-de-Vidy)	CHF 24.3 mios
Beaulieu S.A.	CHF 13.1 mios
Etablissements scolaires (Complexe scolaire des Fiches, assainissement des bâtiments scolaires et création de classes)	CHF 10.1 mios
Eau (Usine Saint-Sulpice, réservoir des Dailles, ultrafiltration, constructions et réfections de diverses conduites)	CHF 6.2 mios
Musées et théâtres (MCBA, Théâtre de Vidy, Capitole, MHL)	CHF 4.8 mios
Divers (Evolution du réseau RECOLTE et renforcement des systèmes d'information, Plan Lumière, rénovation du poste de transformation de Romanel, subvention JOJ, ligne tl 24, rues vivantes, réaménagement de places de jeux, sécurisation pistes cyclables, PALM)	CHF 17.7 mios

# Evolution de la dette et des intérêts



## Comptes 2009

- recapitalisation de la CPCL effet total : CHF 288 mios
- effet sur l'endettement net : CHF 180 mios

## Comptes 2012

- recapitalisation de la CPCL : CHF 182.5 mios

# Evolution de l'endettement

<i>(en millions de francs)</i>	<b>Endettement net*</b>	<b>Dettes bancaires brutes</b>
Situation au 31.12.2018	2'006.1	2'539.7
Variation de l'endettement :		
Comptes 2019	+4.6	+39.1
Situation au 31.12.2019	2'010.8	2'578.8

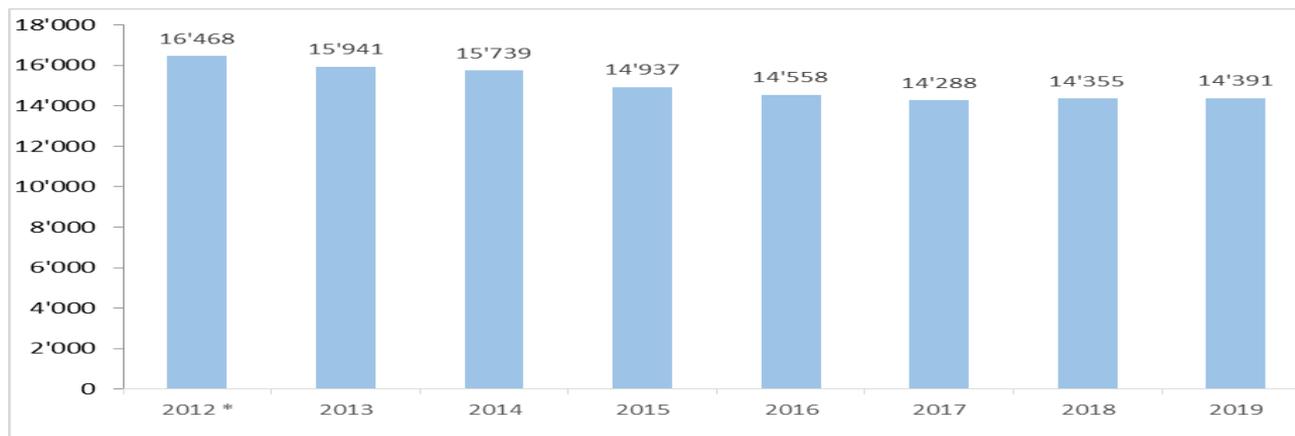
- La moitié de l'évolution de la dette bancaire (CHF 22 mios) due aux investissements du PF (Terrains en DDP CHF 8 mios, Constructions en cours CHF 8 mios, Titres REH CHF 2 mios, Augmentation capital SILL CHF 4 mios).
- Dette bancaire 2012 (CHF 2.56 mias), dette bancaire 2019 (CHF 2.58 mias).

\* selon directives en matière de plafond d'endettement net (fixé à CHF 2.4 mias)

# Evolution de la dette nette

- Dette nette 2012 (CHF 2.15 mias), dette nette 2019 (CHF 2.0 mias)

**Evolution de l'endettement net en CHF par habitant (réduction de 13% depuis 2012)**



Ce montant tient compte de CHF 720 mias en lien avec les patrimoines autofinancés (Sol, Eau, déchets). Par ailleurs, la valeur des immeubles et DDP du patrimoine financier est sous-évaluée d'environ CHF 450 mias selon une expertise. En neutralisant ces deux éléments, la dette nette 2019 s'élèverait à CHF 6'008 par habitant.

## \* Comptes 2012

- recapitalisation de la CPCL : CHF 182.5 mias

5

# Arrêté d'imposition 2021-2024

# Arrêté d'imposition 2021-2024 - Contexte

- Stagnation des revenus.
  - Impacts importants en lien avec le Coronavirus.
  - Augmentation des charges, notamment cantonales, difficilement maîtrisables.
  - Réduction de la marge de manœuvre des communes prises dans leur ensemble.
- Maintien du coefficient d'imposition à 78.5 points pour la période 2021-2024

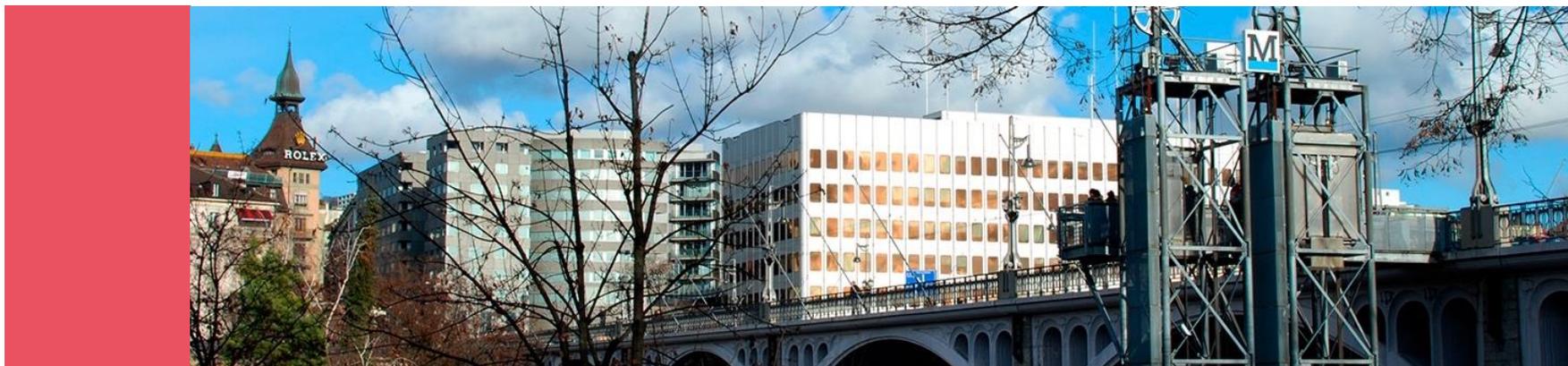
# Arrêté d'imposition – Situation globale pour les contribuables lausannois en 2021

<b>Canton</b> (en points d'impôts ou équivalent points d'impôts)	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Reprise AVASAD (coefficient d'impôt)	2.5	2.5
Stratégie fiscale (coefficient d'impôt)	-1.0	-2.0
Augmentation des déductions fiscales (équivalent point d'impôts)*	-2.0	-2.0
<b>Impacts pour le contribuable</b>	<b>-0.5</b>	<b>-1.5</b>
<b>Communes</b> (en points d'impôts ou équivalent points d'impôts)	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Adaptation du coefficient d'impôt	-0.5	-0.5
Augmentation des déductions fiscales (équivalent point d'impôts)**	-1.0	-1.0
<b>Impacts pour le contribuable et la commune</b>	<b>-1.5</b>	<b>-1.5</b>
<b>Total impacts pour le contribuable Lausannois</b>	<b>-2.0</b>	<b>-3.0</b>

\* Impact de CHF 66 mios pour le Canton annoncé dans conférence de presse sur le budget 2020 planche 18

\*\* Part communale CHF 33 mios (valeur d'un point d'impôt cantonal = CHF 32 mios)

Les baisses fiscales pour les contribuables lausannois équivaldront à 3 points d'impôts en 2021, soit une réduction complémentaire d'un point d'impôt par rapport à 2020.



6

# En conclusion

# Contexte

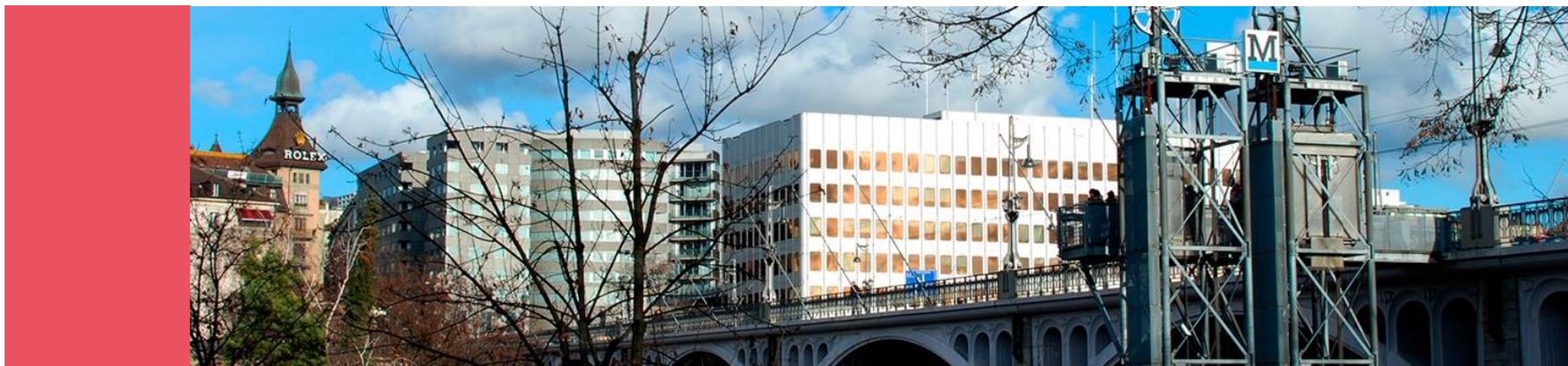
- Mise en œuvre des domaines prioritaires.
- Mise en œuvre de la RIE III > tassement des revenus des PM.
- Marge d'autofinancement réduite.
- Risques financiers incitant à la prudence (RFFA – outils complémentaires, retournement conjoncture, Coronavirus...).
- Résultat PSAF II quasiment atteint en 2019, la démarche se poursuit conformément à l'objectif fixé par la Municipalité (CHF 35 mios).
- Enjeux majeurs ces prochaines années (Péréquation, Facture policière, démographie, investissements scolaires,...).
- Problématique liée au CORONAVIRUS à prendre en considération.

# Synthèse

- Nette amélioration du résultat par rapport au budget (-CHF 31.5 mios).
- Maîtrise des charges et renforcement de la gestion financière.
- Cependant, la maîtrise des charges ne permet pas à elle seule d'atteindre l'équilibre financier et d'assurer la pérennité des prestations publiques.
- Très faible évolution des revenus depuis le début de la législature.
- Réduction de la dette nette par habitant de 13% depuis 2012.
- Depuis 2012 (hors CPCL) les investissements ont été intégralement autofinancés sur la période.



**Les exercices 2020 et 2021 seront marqués par les effets du CORONAVIRUS (plusieurs dizaines de millions)**



7

Questions ?



8

**Merci de votre attention**

*Retrouvez les documents de la présentation sur [www.lausanne.ch](http://www.lausanne.ch)*